

# La communauté naturelle

—  
Ari Sihvola

Helsingin yliopiston filosofisen tiedekunnan  
-kielitieteellisen osaston suostumuksesta  
ti tarkastettavaksi luentosalissa XII  
taina 2. joulukuuta 1989 klo 10.

Helsingin yliopisto  
1989 Hel

# TABLE DES MATIERES

ENGLISH SUMMARY

PRÉFACE

PRÉFACE À LA VERSION FRANÇAISE

## 1. PRÉSENTATION DU PROBLÈME

- 1.1. Définition préliminaire du problème
- 1.2. À propos de la méthode de recherche
- 1.3. Clarifier le problème
- 1.4. Le *Projet* comme source de recherche

## 2. LA THÉORIE POLITIQUE DE ROUSSEAU

- 2.1. Législateur
- 2.2. L'état de nature et la naissance de la société
- 2.3. Le contrat social
- 2.4. Souveraineté et souveraineté
- 2.5. Représenter la souveraineté
- 2.6. Gouvernement
- 2.7. La théorie de la propriété de Rousseau
- 2.8. La religion civile
- 2.9. Résumé de la théorie politique de Rousseau

## 3. LE LIEN DE LA CORSE ET DE GENÈVE AVEC LA THÉORIE DE ROUSSEAU

- 3.1. Forme de gouvernement de la Corse 1755-68
- 3.2. Situation de la politique étrangère en Corse
- 3.3. Le rôle de Genève dans la théorie politique de Rousseau

## 4. OFFRE BUTTAFOCO

- 4.1. Son contact avec Rousseau
- 4.2. Proposition de Buttafoco pour un mandat à Rousseau
- 4.3. Les questions de Rousseau
- 4.4. Collection de matériel

## 5. POINTS DE DEPART POUR ANALYSE DE MANUSCRIT *PROJET*

## 6. LA PATRIE

- 6.1. L'immuabilité comme objectif
- 6.2. Comment prévenir la détérioration de la Corse
- 6.3. Qu'est-ce que la puissance civile
- 6.4. Caractère national
- 6.5. L'amour de la patrie

## 7. LE SYSTÈME RUSTIQUE

- 7.1. Quelques points sur le modèle explicatif
- 7.2. Forme de gouvernement en Corse
- 7.3. Organisation du gouvernement local
- 7.4. Critique de l'argent et du commerce
- 7.5. L'agriculture apporte la liberté
- 7.6. La position de la capitale

## 8. TERRA DI COMMUNE

- 8.1. Réflexions sur les classes sociales dans le cadre de l'égalité
- 8.2. La relation de Rousseau avec la noblesse
- 8.3. La naissance de l'appartenance à une classe sociale : le contrat social
- 8.4. Classes sociales
- 8.5. Qualification progressive : une comparaison avec les classes sociales polonaises
- 8.6. Le métier de citoyen
- 8.7. La propriété publique
- 8.8. Sources publiques de revenus

## DISCUSSION SUR LES RESULTATS DE LA RECHERCHE

## 9. SOURCES ET LITTERATURE

## INDEX

## ENGLISH SUMMARY

The original title of the thesis in Finnish:

Luonnollinen yhteisö. Rousseau'n teoria lainsäätäjistä julkisen vallan luojana *Projet de constitution pour la Corse*-käsikirjoituksen valossa. Julkaistu 1989.

Title of thesis translated in English:

Natural Community. Rousseau's Theory of the Legislator in Civil Government according to his Manuscript *Projet de constitution pour la Corse* (1765). Published in 1989.

*(La communauté naturelle. La théorie de Jean-Jacques Rousseau sur le législateur comme créateur de la puissance publique à la lumière de son manuscrit « Projet de constitution pour la Corse » 1765. Le livre original a été publié en finnois en 1989).*

Keywords: history of ideas, theory of politics, history of Corsica, theory of law, political philosophy

Author: Ari Sihvola  
University of Helsinki  
SF - Finland

The subject of the thesis is to analyse the nature and contents of Rousseau's theory of natural community inspired by the ideas he presented in his unfinished manuscript *Projet de constitution pour la Corse* (1765). In this manuscript Rousseau tried to reconstruct a legal government as presented in his main work *Contrat social* (1762), based on the laws of nature which found full expression in a just, egalitarian and free civil society.

The method used is the one R.G. Collingwood worked out in the 1930's: all history is the history of thought. Rousseau's opinion of the Corsican government has been

analysed by trying to find out the questions to which the *Projet* is the response.

Rousseau was asked to write a constitution for Corsica by a Corsican officer from the nobility, Matthieu Buttafoco. However, what Rousseau wrote was more a political programme than a constitution. For Buttafoco it was more important to connect Rousseau to the history of Corsica than have Rousseau create a real political system.

Rousseau thought a new civil order could be established in Corsica because its social institutions were still close to nature. The island, however, needed a legislator to show the nation the way towards good government. The role of legislator was that of an initiator, just like the teacher in Rousseau's novel *Émile* (1762) or the owner of the manor in *Nouvelle Heloise* (1761).

An independent Corsican people needed their own national spirit, a sense of common responsibility (*moi commun*). This spirit made citizens love their country (*la patrie*) and defend it against enemies.

The Corsican economy was to be based on agriculture (*système rustique*). People should be equal in wealth and other civil rights. The government had to guarantee an even distribution of population throughout the country. Property was mainly owned by the state. Citizens carried out their civil duties by farming and public activities (*terra di commune*).

The legislator failed to reconstruct the ideal natural community because by demanding that Corsica should not change Rousseau eliminated the legislator's opportunity to improve the community. By giving priority to public interest Rousseau checked the citizen's individual natural needs in almost every field of civil activities.

## PRÉFACE

Alors que plus d'une décennie d'écriture touche à sa fin, je suis redevable aux nombreuses personnes qui, d'une manière ou d'une autre, se rapportent aux différentes étapes de mon travail. Malheureusement, mes remerciements n'atteignent plus Gösta Lindholm, docteur ès lettres, qui, au début des années 1970, en tant que proviseur de l'école mixte de Kallio, a suscité mon intérêt pour les travaux scientifiques. Mes remerciements n'atteignent plus non plus le professeur Jaakko Suolahti, un grand homme et mon professeur à l'Université d'Helsinki. Je n'ai pas eu le temps de remercier Ilkka Patoluoto, licencié en science politique, pour avoir commenté mon manuscrit, surtout en termes de concept de philosophie du droit naturel.

Mon intérêt pour l'histoire est né au lycée dans les années 1960, inspiré par mon professeur Eino Kangas. Il m'a appris à comprendre la signification multidimensionnelle du passé dans la fonction éternelle collective de l'homme.

Après avoir étudié les monnaies de la Rome antique à l'université jusqu'au stade du doctorat de troisième cycle, j'ai changé - pour diverses raisons - le sujet de ma thèse pour m'intéresser à l'histoire des idées du XVIIIe siècle et à Jean-Jacques Rousseau. Ce choix a été le mien, mais le professeur Suolahti m'a soutenu dans ma décision. Peu à peu, je me suis cependant rendu compte de toute l'ambiguïté de la philosophie de Rousseau. Ses théories politiques suscitaient chez les chercheurs les interprétations les plus diverses, parfois complètement opposées. J'ai donc dû passer quatre à cinq années à collecter les données et à définir ma problématique de recherche.

Après le professeur Suolahti, mon travail a été dirigé par le professeur Pekka Suvanto en 1983-1988. Il m'a patiemment conseillé, encore et toujours, de revenir aux fondements de mes recherches, attirant mon attention sur l'importance du *Projet de constitution pour la Corse* dans la production de Rousseau. Suivant l'avis du professeur Matti Viikari, mes recherches se sont finalement concentrées sur la théorie du législateur de Rousseau. Viikari et le professeur Anto Leikola, qui a également collaboré à mon travail en tant que pré-examineur de ma thèse, m'ont poussé à découvrir si le *Projet de constitution pour la Corse* constituait une source importante et valable.

Mon manuscrit a été commenté à différentes étapes par deux docteurs en sciences politiques, Hannu Märkälä et Ilmari Susiluoto, que lesquels je tiens à remercier chaleureusement. Mon employeur, le ministère finlandais des Affaires étrangères, a soutenu mon travail financièrement. Une édition abrégée en langue étrangère de mon travail doit être publiée à l'usage du lectorat international.

Je tiens à remercier le personnel du ministère des Affaires étrangères pour le soutien sans réserve que j'ai reçu au fil des ans. Par-dessus tout, je suis reconnaissant à Hannu Märkälä de m'avoir sans cesse encouragé à poursuivre mon travail, moi le chercheur à temps partiel, m'intimant que la rédaction d'un mémoire constitue un processus. Enfin, je remercie mes proches et ma famille pour leur soutien et leurs encouragements spontanés. Sans le soutien de ma femme et de mes enfants, je n'aurais pas survécu. De plus, notre fille aînée Eila Sisko a aidé à créer l'index.

Ce travail m'aura appris que, si importante l'exigence d'objectivité soit-elle, plus important encore est de prendre position et d'exprimer sa propre opinion.

À Helsinki, le 4 septembre 1989

Ari Sihvola

## PRÉFACE À LA VERSION FRANÇAISE

32 années plus tard, je sou mets enfin cette version française de mon travail. J'espère qu'elle permettra à ma recherche sur Rousseau d'atteindre également des lecteurs internationaux. Certes, beaucoup d'ouvrages et d'articles sur Rousseau ont été publiés ces dernières années. Je crois cependant que dans le domaine des études historiques, Rousseau est un philosophe aussi controversé aujourd'hui qu'il l'était dans les années 1980, lorsque j'ai écrit ce livre. En fait, la théorie de la politique de Rousseau a été vivement débattue de son vivant, et dans les 200 ans qui ont suivi sa mort.

En langage moderne, le législateur proposé par Rousseau à la Corse pour construire une communauté naturelle pourrait être un consultant qui conseillerait au gouvernement de promouvoir la gouvernance publique, mais qui ne serait pas lui-même décideur, ou sujet de décisions.

Bien que le *Projet de constitution pour la Corse* de Rousseau soit resté un manuscrit inachevé, il est néanmoins considéré comme ayant eu un impact sur la politique de notre temps. Dans son livre *Intellectuals* (1989), l'Anglais Paul Johnson note qu'en contrôlant étroitement l'activité des gens dans toutes les sphères de la vie sociale en Corse et en les empêchant de vivre en ville, Rousseau a donné des armes intellectuelles au terrible gouvernement Pol Pot au Cambodge dans les années 1970. Les dirigeants des Khmers rouges de Pol Pot ont en effet longuement étudié à Paris dans les années 1950 avant d'accéder au pouvoir, et les oeuvres de Rousseau leur plaisaient beaucoup. De fait, le programme politique de Pol Pot a repris de façon

frappante les idées que Rousseau a présentées dans ce manuscrit.

Cette thèse, cependant, ne repose pas sur une analyse d'impact, mais cherche à dégager les questions rousseauistes auxquelles le *Projet de constitution pour la Corse* a constitué une forme de réponse.

Pour conclure, il convient de préciser que cette version française de ma thèse n'a pas de statut officiel dans mon ancienne alma mater bien-aimée, l'Université d'Helsinki.

À Helsinki, le 28 octobre 2021

Ari Sihvola

# 1

## PRÉSENTATION DU PROBLÈME

### 1.1. Définition préliminaire du problème

De son vivant déjà, Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) constituait une figure controversée. En deux cent ans, les débats autour de sa théorie politique n'ont montré aucun signe d'affaiblissement. Rousseau est généralement honoré d'avoir introduit le concept de 'volonté générale' dans la théorie politique.<sup>1</sup> Pourtant, l'une des questions fondamentales du débat a toujours été celle-ci : qu'est-ce qui est fondamentalement le plus important pour Rousseau, l'intérêt de l'individu ou celui de l'État?

La dualité perçue par Rousseau dans la théorie politique découle sans aucun doute d'une contradiction entre son déni de l'évolution et sa théorie de la souveraineté. D'une part, la civilisation humaine, dont l'une des manifestations était la société, corrompait selon Rousseau, la vie émotionnelle de l'homme qui vivait à l'état naturel, l'éloignant de lui-même et des autres. À l'état naturel, l'homme était libre des autres, plus heureux et bon. Cette affirmation a été interprétée comme constituant la position négative de Rousseau sur l'évolution et la société, en un sens comme un désir de « retour à la nature ». Mais d'autre part, Rousseau présente une vision de la puissance publique fondée sur la souveraineté du peuple. La communauté promulgue des lois qui « forcent les gens à se libérer ». Cela a été interprété comme le désir de Rousseau de placer l'intérêt du collectif au-dessus de l'intérêt de l'individu.

Bien sûr, les chercheurs ont été conscients de la contradiction qui sous-tend la politique de Rousseau.<sup>2</sup> Il existe plusieurs modèles d'explication. Dans ce qui suit, j'en exposerai quatre, sans doute pas exhaustives mais néanmoins illustratives.

Le premier modèle explicatif considère la théorie de Rousseau comme une utopie, qui pense un état idéal non réalisable. Dans *Men and Citizens* (1969), Judith N. Shklar a ainsi considéré la tentative de Rousseau de présenter une utopie calquée sur l'ancienne Sparte et la communauté familiale autosuffisante - telle que présentée dans *Nouvelle Héloïse* (1761). L'exposé des motifs est donc dans l'intérêt de la Communauté.

Un autre modèle explicatif est la théorie du contrôle. Le chercheur américain Lester G. Crocker, en particulier dans son ouvrage *Rousseau's Social Contract* (1968), a mis en évidence l'effort de Rousseau de transformer invisiblement (*la main cachée* politique) une société indigne afin de répondre à ses idéaux. Comme la théorie de l'utopie, la théorie du contrôle met l'accent sur l'intérêt de l'État.

Le troisième modèle explicatif est la théorie de l'évolution. Selon Rousseau, l'existence d'un état naturel expliquait l'émergence de la souveraineté populaire. Robert Derathé a écrit son œuvre méritoire sur ce sujet : *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps* (1950). Pour Derathé, l'objectif de Rousseau dans toutes les activités communautaires était la préservation de la liberté individuelle.<sup>3</sup>

Le quatrième modèle explicatif se fonde dans la terminologie de Rousseau. Selon Hannu Sivenius, le terme 'naturel' avait en effet un double sens dans la production du philosophe : l'homme naturel s'est en effet dupliqué en un homme sauvage et un homme naturel vivant en société. Maurice Cranston a lui aussi souligné que Rousseau utilisait le mot 'naturel' dans deux sens : « For Rousseau - - - uses

the word 'natural' in more than one sense : first for everything that belongs to the state of nature, and then for what nature does human beings once they have left the state of nature and started to live in society. »<sup>4</sup> Ces explications découlent naturellement d'une vision centrée sur l'individu.

Les deux premiers de ces modèles explicatifs (utopie et contrôle) reposent sur la cohérence de la théorie politique de Rousseau, dont les différentes parties soulignent la primauté de la responsabilité communautaire. Il s'agit de modèles structurels.

Les deux derniers modèles explicatifs (théorie de l'évolution et théorie fondée sur l'ambiguïté de la terminologie) prennent en compte la stratification temporelle et les stades de développement de la théorie rousseauiste. L'émergence de la puissance publique s'explique en quelque sorte par la nécessité d'un changement social du statut de l'individu. Ces modèles explicatifs sont de nature historique.

La faiblesse fondamentale de ces quatre modèles explicatifs est qu'ils ne disent pas comment la nation en tant que communauté a pu en pratique se développer conformément à la loi de la nature. Des recherches sont nécessaires pour expliquer cette évolution. À mon sens, le *Projet de Constitution pour la Corse* inachevé de Rousseau (en abrégé le *Projet*, 1765) essaie justement de montrer comment les conditions de l'état naturel peuvent, sous certaines conditions, se réaliser dans la société. Selon Rousseau, cela est possible si les citoyens apprennent un nouveau type de solidarité qui réalise la souveraineté du peuple. Selon la théorie de Rousseau, les humains sont doués de *perfectibilité*, une capacité naturelle à apprendre et à adopter de nouvelles choses, comme l'a souligné Cranston.<sup>5</sup> Pour autant, ils ne peuvent pas apprendre en l'absence d'enseignant. C'est pourquoi l'intérêt du

chercheur se concentre inévitablement sur l'idée du *législateur*, telle qu'elle est développée dans le *Contrat social* (en abrégé le *CS*, 1762). En décrivant le rôle du législateur dans les conditions réelles de la Corse, le *Projet* illustre les dimensions et les limites de la théorie politique de Rousseau.

Le choix du *Projet* se justifie également par le fait qu'il a souvent été complètement ignoré dans les études. Au mieux, il est mentionné dans les notes de bas de page ou considéré à certains égards comme complémentaire de la doctrine présentée par Rousseau dans le *CS*. Au vu du désintérêt des chercheurs, il existe même un doute (légitime) sur le fait que le *Projet* - en raison de sa nature intrinsèque - puisse constituer une source significative et valable.

Dans un effort pour dégager l'interprétation qui expliquerait le mieux les dimensions et les limites de la théorie politique de Rousseau, je voudrais souligner les points suivants :

- ✓ Le *Projet* est une suite logique et nécessaire de la théorie de la politique générale de Rousseau. La théorie politique de Rousseau ne peut s'expliquer correctement sans un examen du *Projet*. Cet argument s'appuie sur la déclaration faite par Rousseau lui-même dans le *CS*, selon laquelle il considérait qu'il n'y avait qu'un seul pays en Europe apte à recevoir une législation, l'île de Corse.
- ✓ L'incomplétude du *Projet* était principalement due à un mandat peu clair et à un questionnement insuffisant. À l'appui de cet argument, je me réfère à la correspondance entre l'aide-major Buttafoco et Rousseau sur l'établissement de la constitution corse.
- ✓ Le *Projet* est une source majeure car il a mis en évidence les difficultés de mise en pratique du travail du législateur. À mon avis, la théorie de Rousseau sur le législateur,

malgré sa tendance globalisante, était d'un contenu inadéquat.

## 1.2 . À propos de la méthode de recherche

Des centaines d'études ont été publiées sur la théorie politique de Rousseau. Le sujet a été abordé sous tellement de perspectives qu'il est difficile pour un chercheur de trouver une classification avec laquelle évaluer les résultats de recherche présentés. Un tel système d'évaluation est pourtant crucial dans le cas d'un penseur prolixe comme Rousseau. L'évaluation est avant tout une question de méthode de recherche. À ma connaissance, les études sur Rousseau reposent à ce jour largement sur deux méthodes : la classification et la recherche d'influences. Je critique les deux. À mon sens, il est possible, à partir des points de départ de la recherche historique, de trouver leur une alternative possédant une valeur explicative plus large.

La méthode de recherche basée sur la classification peut être abordée à l'aide d'une étude suédoise d'Eva-Lena Dahl (1980), laquelle s'efforce de classer les études sur Rousseau en trois groupes, selon la vision du monde des chercheurs : conservatrice, libéral et socialiste.<sup>6</sup>

La classification de Dahl soulève la question de savoir si le fait de placer un chercheur dans une école de pensée contribue à élucider les idées de Rousseau. Cela ne va cependant pas sans poser problème. Voici quelques aspects et problèmes liés à la relation entre résultats de recherche, matériel source et méthodes de recherche utilisées.

Le premier problème est de savoir sur quel type de classe sur laquelle se fonde la classification. J'appelle cela un problème de définition. La classification de Dahl se fonde ainsi sur l'idée que le chercheur a sa propre vision du monde et l'exprime aussi, directement ou indirectement.<sup>7</sup>

Mais Dahl n'explique pas comment déduire l'idéologie du chercheur. Peu de savants avouent leur obédience idéologique. Son idéologie peut cependant être lisible dans d'autres contextes. Par ailleurs, l'idéologie du chercheur influence d'une manière ou d'une autre la base sur laquelle il sélectionne son sujet parmi la production de Rousseau et la manière dont il le traite. En d'autres termes, afin d'éviter toute inférence circonstancielle, le chercheur doit être en mesure de prouver par d'autres moyens qu'il soutient une ligne de pensée particulière afin d'expliquer son intérêt pour une partie ou une caractéristique de la théorie politique de Rousseau. Une telle preuve - au nom de la classification - éloigne aisément l'étude des questions que Rousseau se posait.

Autre problème lié à la définition d'une classe: dans la pratique, la manière dont le chercheur présente des preuves implique généralement en même temps une fusion de ses propres idées et de celles de Rousseau. Lorsque Galvano della Volpe (1978) a souligné l'importance centrale qu'a eu la réflexion de Rousseau sur l'égalité dans le développement ultérieur du socialisme, Rousseau a, en quelque sorte, été accueilli comme un partisan de ce développement. Le danger de simplification est patent. La sélection d'un sujet selon les préférences du chercheur ne doit pas se faire indépendamment du questionnement de Rousseau.

Les études recherchent souvent des racines ou une continuité pour une certaine idéologie. Dans *End of State* (1987), Levine a ainsi vu Rousseau derrière la théorie de Marx sur la mort de l'État. Les philosophes du passé sont alors toujours classés à la lumière de l'hypothèse de recherche posée. Cependant, la 'classe' du chercheur ne peut et ne doit pas être comprise comme une limitation de la pensée de Rousseau à un moule particulier auquel elle appartient, ou comme ou une inévitabilité montrée par l'évidence du chercheur. Les classes ne sont pas des vérités indiscutables, mais le résultat d'un processus de définition.

Lorsqu'une telle classification est appliquée à la pensée de Rousseau, on découvre bientôt que les concepts sur lesquels elle se fonde ne correspondent pas aux concepts de Rousseau. Un exemple : la conception de Rousseau de la démocratie. Rosenfeld a déclaré que Rousseau n'était pas un démocrate au sens courant du mot parce qu'il ne proposait nulle part, même pas dans le *Projet*, l'exercice du suffrage universel,<sup>8</sup> qui fait essentiellement partie de la définition de la démocratie dans le libéralisme occidental.<sup>9</sup> Il est essentiel de noter en premier lieu que pour Rousseau, la démocratie signifiait quelque chose de différent que pour les savants modernes (occidentaux). En second lieu, il est vain de reprocher à Rousseau de ne pas avoir proposé un suffrage universel. Il est au contraire essentiel de clarifier les questions soulevées par Rousseau lui-même quand il se préoccupe de la participation du peuple à l'exercice du pouvoir public. En l'espèce, il faut avant tout définir comment Rousseau interprétait le citoyen et la volonté générale.

Un autre problème provient du fait que, dans certains cas, les motivations propres au chercheur sont opposées à celles motivations de Rousseau. Le chercheur peut percevoir son point de vue comme plus précieux ou plus sophistiqué que celui de Rousseau. Walsh a énuméré quatre raisons susceptibles de guider un historien dans son travail de recherche : les préférences personnelles pour le sujet d'étude, les préjugés ou les opinions religieux et idéologiques, les approches (méthodes) de l'étude de l'histoire et les perceptions morales. Dans tous ces cas de figure, ce sont les valeurs propres au chercheur qui guident les résultats de la recherche et non le questionnement de Rousseau. J'appelle cela un problème de motif.<sup>10</sup>

Une école a ainsi interprété Rousseau comme un représentant de la pensée totalitaire. Parmi ces chercheurs figurent, par exemple, J. L. Talmon (1916-1980),<sup>11</sup> né en

Pologne mais surtout influent en Grande-Bretagne et en Israël, et Lester G. Crocker (1912-2002), un Américain déjà mentionné plus haut. Crocker a beaucoup écrit sur Rousseau en voulant montrer qu'il était en faveur du totalitarisme, et qu'il représentait à ce titre une ligne de pensée contraire au libéralisme occidental. Le monde de ces chercheurs est fondé dans les valeurs du libéralisme, que la pensée rousseauiste, selon eux, menace. L'argument de Crocker est excellent, mais ses motivations sont à interroger. On peut soupçonner que les sources aient été utilisées de manière sélective. Naturellement, une telle étude parle bien de l'époque dans laquelle elle a vu le jour (années 50 et 60) et de l'atmosphère idéologique dans laquelle elle baigne. En bref, Rousseau est devenu un outil de débat idéologique.

J'appellerai le troisième type de problème un simple problème de classification. Je ne peux pas classer tous les chercheurs dans une catégorie univoque. Ainsi, l'historien français Robert Derathé ne peut, à mon avis, être placé dans aucun des groupes de Dahl. Derathé traite les choses principalement selon un axe historico-génétique et non idéologique comme l'exige la classification de Dahl. C'est peut-être pour cela que Dahl ne mentionne pas Derathé dans son essai.

Comme j'ai essayé de le montrer, la classification en elle-même ne rend pas les interprétations des chercheurs meilleures ou pires. L'importance de la classification ne peut pas non plus être quantifiée, et le poids des catégories ne peut pas non plus être déterminé par le fait qu'elles incluent de nombreux chercheurs ou peu. L'historien ne se rapproche pas de la résolution de son problème de recherche en se contentant de soutenir une idéologie particulière. La classification ne peut pas être utilisée pour tenter de clarifier le propre questionnement de Rousseau dans le *Projet*. Pour cette raison, cette étude ne saurait, de

par sa nature même, être considérée comme appartenant à une 'catégorie'.

Il est évident que chaque chercheur a sa propre vision du monde, laquelle - que le chercheur le veuille ou non - influence son questionnement. Cependant, quel que soit le sujet ou le domaine d'intérêt, le but de la recherche historique est de déterminer l'état des choses tel qu'il peut être démontré par les sources. La vision du monde du chercheur ne doit pas affecter le traitement des sources, qui doit être impartial et rendre l'activité ou l'idée en discussion compréhensible.

Fondamentalement, la recherche historique consiste essentiellement à comprendre les choses, non à les accepter ou à les condamner. La recherche historique en tant que science ne peut pas prendre position sur ce qu'est la vérité absolue sur telle ou telle chose. Son élucidation est plutôt une question de philosophie. La vérité historique est ce que le chercheur construit en utilisant les sources disponibles, de telle manière que le matériel source soit complet et appuie de manière cohérente et sans équivoque les conclusions tirées. Un problème de recherche peut être redéfini par un autre chercheur, ou de nouvelles sources, c'est-à-dire des preuves, peuvent émerger, faisant évoluer l'image obtenue précédemment. En ce sens, la vérité historique est relative et jamais définitive.<sup>12</sup>

Ainsi, se déclarer partisan d'une idéologie n'aide pas le scientifique à dégager les questions dont les réponses lui permettraient d'interpréter de manière intelligible le but et le contenu du *Projet*. L'idéologie ne justifie pas la méthode.

Ensuite, il s'agit de déterminer si la recherche d'influences peut justifier la méthode suivie par le chercheur. L'analyse d'impact est une méthode couramment utilisée dans l'histoire des idées. On étudie non seulement la manière dont les penseurs qui ont précédé Rousseau l'ont influencé, mais aussi la manière dont Rousseau a influencé

la pensée des temps ultérieurs, par exemple Emmanuel Kant, la grande Révolution française ou Karl Marx.<sup>13</sup>

Dans son étude *J.-J. Rousseau et la science politique* (1950), Derathé consacre une large place à l'élucidation des racines de la théorie de la souveraineté de Rousseau dans les travaux des penseurs antérieurs. La théorie de l'utopie de Shklar concerne un autre type d'analyse d'impact. Shklar cherche à montrer que les sociétés centrées sur le civisme de Rome et de l'ancienne Sparte ont influencé la théorie politique de Rousseau en tant que modèles.<sup>14</sup>

La problématique de l'analyse d'influence (causalité) est légèrement différente en recherche historique qu'en sciences naturelles. Mettre en lumière des influences n'indique pas à l'historien le problème dont l'idée étudiée constitue la réponse.<sup>15</sup> Il est clair que les idées se transmettent de génération en génération et d'un penseur à un autre. Cependant, la recherche historique ne peut pas se fonder sur l'acceptation d'une analyse d'impact générale, car la documentation contraignante des influences se révèle souvent impossible. Une documentation contraignante signifie être capable de démontrer sans ambiguïté qu'une circonstance particulière a eu un effet particulier sur un objet.

Selon Walsh, le but de la recherche historique n'est pas de trouver les lois générales qui guident l'événement. L'historien s'intéresse davantage à l'élucidation d'événements ou de processus individuels. Il s'efforce de former une compréhension globale ; il cherche à trouver des concepts ou des idées dominantes qui caractérisent les faits qu'il soulève et qui relient ces derniers les uns aux autres<sup>16</sup>. Au début de ce chapitre, j'ai évoqué le double sens du mot 'naturel' dans la théorie politique de Rousseau. La dichotomie du 'naturel' est, à mon avis, une explication de la recherche historique telle que décrite par Walsh.

Cependant, il est insuffisant pour expliquer le rôle du législateur.

Un exemple de la difficulté de l'analyse d'impact est la question de savoir si les manuscrits de Matthieu Buttafoco ont eu un effet sur le projet de constitution de Rousseau. On sait que Rousseau a lu les manuscrits. D'une manière ou d'une autre, ils ont dû influencer Rousseau. Faisons une analyse plus détaillée. L'effet peut en principe être recherché auprès de deux parties, le contenu du *Projet* ou en général.

En termes de contenu, l'attention du chercheur est particulièrement attirée vers les passages des manuscrits qui défendent le rétablissement des droits et des immunités de la noblesse corse. Rousseau est connu pour avoir une attitude négative envers la noblesse - dans le *Projet* comme dans le reste de son œuvre. Les passages des manuscrits de Buttafoco ont-ils influencé Rousseau dans le *Projet* pour exprimer sa position négative sur la noblesse? Le *Projet* constitue-t-il ici une réponse négative à Buttafoco? Il semble tentant de répondre oui. Mais Rousseau a pu aussi, conformément à sa politique, prendre position sur le statut de la noblesse en Corse, les manuscrits lui en offrant l'occasion. Ainsi, Rousseau aurait été simplement cohérent dans ses déclarations et n'aurait pas voulu en premier lieu, voire peut-être pas du tout, répondre à Buttafoco. Alors quel a été l'impact des scripts sur le contenu du *Projet*?

En ce qui concerne l'impact global des manuscrits de Buttafoco, la question se pose de savoir s'ils ont affecté de quelque manière que ce soit le processus d'écriture du *Projet*, notamment le fait que le *Projet* est resté inachevé. Il y a plusieurs raisons à une telle hypothèse. Les manuscrits pouvaient donner une image si positive de la constitution du général Paoli (1755-1768) en Corse que Rousseau jugea son travail futile. Les manuscrits de Buttafoco mettant l'accent sur la position de la noblesse ont-ils affecté négativement Rousseau au point qu'il a décidé de renoncer à l'écriture afin

d'éviter une dispute idéologique entre Buttafoco et lui? Ou les manuscrits ne contenaient-ils pas assez d'informations pour que Rousseau puisse terminer le travail? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre. Par ailleurs, on sait que bien d'autres facteurs ont influencé la vie et l'état d'esprit de Rousseau lors de la genèse même du *Projet*. Quel poids avaient ces facteurs sur son travail? Là encore, l'analyse d'impact se heurte à des questions auxquelles il n'y a pas de réponse claire.

On peut se demander si, plutôt que de tenter de déterminer l'influence, il ne serait pas plus judicieux de rechercher la fonction interne que les idées de Rousseau avaient dans sa théorie politique. Un examen critique des idées de Rousseau se concentre alors sur sa réflexion sur l'égalité, et non sur l'impact des manuscrits de Buttafoco sur Rousseau. En général, afin d'analyser la théorie de la législature de Rousseau, il est nécessaire de décrire les bases de cette théorie plutôt que d'identifier, par une méthode, les penseurs ou auteurs précédents qui ont influencé la théorie en question. Il ne s'agit pas pour autant de nier le fait que différents penseurs ont des idées similaires à Rousseau et qu'une comparaison de leurs théories révèle le développement général des idées.

Sur la base de ce qui précède, il est nécessaire de préciser ce que recherche l'historien des idées et la méthode de cette recherche. Collingwood a constaté que dans l'histoire, ce n'est pas l'événement lui-même qui est important, mais le processus de pensée qui est derrière l'événement. Lorsque l'historien, selon Collingwood, se demande pourquoi Brutus a assassiné César, il se demande en réalité quelles sont les pensées de Brutus qui l'ont conduit à assassiner César. Le processus historique est un processus de réflexion, note Collingwood. La tâche de l'historien est de retracer les pensées qui ont provoqué les événements à l'étude. En racontant le cours d'un événement ou d'un phénomène, l'historien non seulement

décrit, mais délimite et sélectionne aussi le matériel qu'il présente.

Selon Collingwood, l'historien évalue la véracité des déclarations faites sur la base de leur éventuelle preuve. L'historien ne peut se contenter de chercher de nouvelles réponses à de vieilles questions ; il doit chercher de nouvelles questions.<sup>17</sup>

### 1.3. Clarifier le problème

Cette étude cherche à clarifier les questions auxquelles le *Projet* cherchait à répondre. Il s'agit de montrer que le *Projet* a été largement écarté du questionnement inadéquat de Rousseau et de l'inexactitude des questions qui lui ont été posées, et que le *Projet* n'a pas su mettre en pratique les objectifs de travail fixés par Rousseau au sujet du législateur. Ces arguments doivent cependant être clarifiés. Le *Projet* doit être replacé dans l'ensemble de l'œuvre de Rousseau. Ce qui est essentiel dans l'hypothèse, c'est la relation entre l'individu et la communauté. Cette étude cherche à souligner l'arbitrage sur lequel Rousseau a insisté : la liberté de l'individu ou l'intérêt de la communauté. Les dimensions de la relation chez Rousseau étaient la liberté et l'égalité. Les extrêmes étaient la liberté de l'individu de faire n'importe quoi ou sans entrave (état naturel) et de faire librement ce que les lois exigeaient (communauté). L'égalité était, dans le premier cas, l'exploitation illimitée des opportunités, dans le second les critères de justice fixés par la communauté.

Quand je me réfère ci-dessous à la théorie générale de la politique chez Rousseau, cela fait référence à un ensemble d'idées souvent dispersées et individuelles qu'il présente dans ses différents ouvrages. Souvent, la théorie politique générale de Rousseau dans cette étude se réfèrera à l'ensemble de l'œuvre à l'exception du *Projet*. Il s'agit alors

d'une comparaison entre *Projet* et théorie générale. Il est cependant clair que le *Projet* faisait partie de la théorie générale de Rousseau, de même que ses autres ouvrages. D'autre part, le noyau de la politique de Rousseau - la doctrine de la souveraineté - se trouve dans le *CS* et la théorie de son développement dans sa première production. La question peut aussi être exprimée de telle manière que les autres oeuvres ont soit, en quelque sorte, préparé ses arguments pour la souveraineté, soit l'ont justifiée sous de nouvelles perspectives. Il faut aussi préciser qu'aucune partie de la production littéraire de Rousseau ne peut être laissée de côté comme si elle n'était pas politique. La théorie politique de Rousseau doit également être esquissée à partir des informations fournies par ses écrits fictionnels et autobiographiques. Le fait qu'*Émile* (1762) soit une œuvre pédagogique et la *Nouvelle Héloïse* un roman d'amour ne les rend pas moins politiques que le *CS*.

On peut dire que la théorie politique de Rousseau s'est formée en trois étapes. Dans ses premiers travaux des années 1750, dans ses ouvrages *Discours sur les sciences et les arts* (*DSA*, 1751) et *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité* (*DOFI*, 1755), il définit sa propre conception de l'état naturel et de l'évolution ultérieure de la société, qui détruit l'état naturel et crée l'inégalité entre les hommes. Ces derniers, de nature libres et égaux, disparaissent avec la naissance de la société.

Dans le *CS* publié en 1762, Rousseau s'attache à souligner la souveraineté du peuple. La volonté du peuple se concrétise dans une législation qui régleme les activités de l'État et de la société. La solidarité naît d'une volonté générale. Il y a un égal désir des citoyens d'agir conformément à la loi. Toute législation doit être fondée sur la liberté et l'égalité. L'égalité ne peut exister sans la liberté. La liberté dans l'État est une liberté civile limitée par la volonté générale.<sup>18</sup>